COMMUNE de LACANAU
Département de la GIRONDE
Arrondissement de LESPARRE-MEDOC
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 3 avril 2025

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 du mois d'avril à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville, Salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 19

M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE et Mme Hélène LEBLANC, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 7

Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE ;

Mme Amandine VIGNERON, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH ;

Mme Anne ESCOLA, qui a donné procuration à Mme Prune MARZAT ;

M. René MAGNON, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER ;

Mme Michèle VIGNEAU, qui a donné procuration à Mme Jacqueline HOFFMANN ;

M. Cyril CAMU, qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS ;

Mme Hélène CROMBEZ, qui donne procuration à Mme Hélène LEBLANC.

Absente et non représentée : 1

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO (excusée).

Mme Jacqueline HOFFMANN est élue secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250415-DL09042025-35-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2025

N° DL09042025-35 : Contrat de concession portant sur le réaménagement et l'exploitation de l'aire d'accueil des camping-cars du Huga – Modification du contrat en cours d'exécution n°1

Rapporteur : Monsieur Jérémy BOISSON

Par contrat en date du 22 janvier 2025, la commune de LACANAU a confié la gestion, par voie de concession de service public, de l'aire d'accueil des camping-cars du Huga à la société CAMPING-CAR PARK.

Dans le cadre de ce contrat, il appartient à la commune de réaliser les travaux nécessaires à la mise en place des équipements par le titulaire.

Lors d'échanges avec ce dernier, il a été convenu qu'il réaliserait lesdits travaux dont il amortirait le montant (59 564,33 € TTC) sur la durée du contrat en le déduisant du montant de la redevance fixe annuelle.

Aussi, il y a lieu de modifier par avenant les dispositions du contrat de concession portant sur le réaménagement et l'exploitation de l'aire d'accueil des camping-cars du Huga en date du 22 janvier 2025.

VU le code de la commande publique ;
VU le contrat de concession portant sur le réaménagement et l'exploitation de l'aire d'accueil des camping-cars du Huga en date du 22 janvier 2025 ;
CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier les dispositions du contrat susvisés notamment sur le montant de la redevance fixe ;

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

APPROUVE le projet de modification en cours d'exécution n°1 au contrat de concession portant sur le réaménagement et l'exploitation de l'aire d'accueil des camping-cars du Huga en date du 22 janvier 2025.

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la modification en cours d'exécution n°1 au contrat de concession portant sur le réaménagement et l'exploitation de l'aire d'accueil des camping-cars du Huga avec la Société CAMPING-CAR PARK, annexée à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent PEYRONDET

MAIRIE DE LACANAU Gironde

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le : Notifié le : Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250415-DL09042025-35-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2025